



**HAL**  
open science

# 1794, ou l'année de la "sourde rumeur". La faillite de l'absolutisme éclairé dans la vice-royauté de Nouvelle-Grenade

Georges Lomné

► **To cite this version:**

Georges Lomné. 1794, ou l'année de la "sourde rumeur". La faillite de l'absolutisme éclairé dans la vice-royauté de Nouvelle-Grenade. *Annales historiques de la Révolution française*, 2011, 3 (365), pp.9-29. halshs-00827364

**HAL Id: halshs-00827364**

**<https://shs.hal.science/halshs-00827364>**

Submitted on 22 Mar 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Georges Lomné

## **1794, ou l'année de la « sourde rumeur », la faillite de l'absolutisme éclairé dans la vice-royauté de Nouvelle-Grenade**

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Georges Lomné, « 1794, ou l'année de la « sourde rumeur », la faillite de l'absolutisme éclairé dans la vice-royauté de Nouvelle-Grenade », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 365 | Juillet-septembre 2011, mis en ligne le 01 septembre 2014, consulté le 08 janvier 2015. URL : <http://ahrf.revues.org/12093>

Éditeur : Armand Colin, Société des études robespierristes

<http://ahrf.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://ahrf.revues.org/12093>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Tous droits réservés



## ARTICLES

### ***1794, OU L'ANNÉE DE LA « SOURDE RUMEUR » LA FAILLITE DE L'ABSOLUTISME ÉCLAIRÉ DANS LA VICE-ROYAUTÉ DE NOUVELLE-GRENADE<sup>1</sup>***

Georges LOMNÉ

---

En août 1794, l'apparition de placards à Santafé de Bogotá puis la découverte d'une traduction de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 suscitérent la « sourde rumeur » d'une conspiration étendue à la vice-royauté de Nouvelle-Grenade. Les juges de l'Audience y virent la preuve que la rancœur accumulée depuis la révolte du « Commun », en 1781, servait de caisse de résonance à la séduction exercée par les « nouvelles de France ». Les placards de Carthagène, les « petits drapeaux rouges » de Quito et les pasquins de Cuenca renforcèrent cette inquiétude. Aussi, le vice-roi Ezpeleta, soucieux d'écarter la suspicion d'avoir introduit le venin des idées françaises, dut-il se résoudre à prononcer le divorce, déjà consommé à Madrid, entre l'absolutisme et « l'esprit éclairé ». La discrète indulgence du vice-roi à l'égard des publicistes Eugenio Espejo et Antonio Nariño indique pourtant qu'il continua d'honorer « l'amitié » entre hommes de bien qui les liait depuis 1789.

**Mots-clés :** absolutisme, Lumières, rumeur, placards, sédition, Nouvelle-Grenade, Bogotá, Quito, Cuenca, Déclaration des droits de l'homme.

---

(1) Liste des abréviations utilisées : AHNEM : Archivo Histórico Nacional de España, Madrid. AHBCEQ : Archivo Histórico del Banco Central del Ecuador, Quito. AHURB : Archivo Histórico de la Universidad del Rosario, Bogotá. AGIS : Archivo General de Indias, Sevilla. AMQ : Archivo Municipal, Quito. ANEQ : Archivo Nacional del Ecuador, Quito. BNCB : Biblioteca Nacional de Colombia, Bogotá.

Il n'est plus convenable aujourd'hui d'affubler Charles III et Charles IV de l'habit du « despotisme éclairé »<sup>2</sup>. Contradictoire en soi, ce mariage de mots ne saurait traduire une spécificité méridionale que l'on qualifie à présent « d'absolutisme éclairé »<sup>3</sup>. La nouvelle formule a le mérite de souligner que les Bourbons d'Espagne rendirent hommage à Bossuet tout en souhaitant participer aux avancées du siècle. Le comte de Cabarrús, si soucieux de régénérer la monarchie, l'avait dit à Godoy sous forme de précepte : « que l'autorité du roi soit toujours absolue, sans manquer d'être toujours éclairée »<sup>4</sup>. Mais encore faut-il s'entendre sur ce dernier terme. Ne convient-il pas d'attribuer à l'Espagne « une forme bien à elle de Lumières, à mi-chemin de nos véhémences et des formes plus sensibles et plus chrétiennes de l'Europe qui fut baroque »<sup>5</sup>? En somme, un « esprit des Lumières » (*la Ilustración*) distinct des Lumières proprement dites (*las Luces*), qu'elles soient radicales ou tamisées. Par ailleurs, il convient de ne plus confondre l'absolutisme royal avec *la Ilustración* sous prétexte de réformes<sup>6</sup>. Il semble plus juste, en effet, de postuler le divorce graduel des deux catégories de l'accession au trône de Charles III jusqu'au *terminus ad quem* du « cordon sanitaire » de Floridablanca en mars 1791<sup>7</sup>.

La vice-royauté de Nouvelle-Grenade permet de nuancer les modalités de ce divorce. La séquence d'événements subversifs qui s'y déroula d'août 1794 à mars 1795 nourrira d'abord la réflexion. L'étude des procès intentés à Santafé de Bogotá et à Quito montrera que nombre d'acteurs collectifs et individuels s'affranchissaient de la ligne de partage souvent

(2) Cf. la mise au point de François LOPEZ, « Du despotisme éclairé et du gouvernement de Charles III », dans Gérard CHASTAGNARET et Gérard DUFOUR, *Le règne de Charles III. Le despotisme éclairé en Espagne*, Paris, CNRS éditions, 1994, p. 15-27.

(3) Nous sommes redevables sur ce point à Antonio DOMÍNGUEZ ORTIZ, *Carlos III y la España de la Ilustración*, Madrid, Alianza editorial, 1988. Pour une mise au point plus récente, voir : Francisco AGUILAR PIÑAL, *La España del absolutismo ilustrado*, Madrid, colección Austral, 2005, p. 9-35.

(4) « La autoridad del monarca, siempre absoluta, pero siempre ilustrada ». Cité par Gérard DUFOUR, *Lumières et Ilustración en Espagne sous les règnes de Charles III et de Charles IV (1759-1808)*, Paris, Ellipses, 2004, p. 133.

(5) Pierre CHAUNU, dans Jean-Pierre DEDIEU et Bernard VINCENT, *L'Espagne, l'État, les Lumières. Mélanges en l'honneur de Didier Ozanam*, Madrid – Bordeaux, Casa de Velázquez et Maison des Pays ibériques, 2004, p. 13.

(6) FRANCISCO SÁNCHEZ-BLANCO, *El absolutismo y las luces en el reinado de Carlos III*, Madrid, Marcial Pons, 2002, p. 9-13.

(7) Lucienne DOMERGUE, *Le livre en Espagne au temps de la Révolution française*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1984, p. 17. Sur l'impact immédiat de la Révolution sur la manière de gouverner de Charles IV, on verra l'article de Carlos SECO SERRANO, « La quiebra del sistema de gobierno de Carlos III », dans Jean-Pierre DEDIEU et Bernard VINCENT, *op. cit.* p. 309-324.



dessinée entre l'adhésion à la monarchie absolue et l'aspiration à un patriotisme éclairé. Un changement de focale autorisera ensuite à mesurer l'écho des « Nouvelles de France », dès 1790, et celui des révoltes antifiscales des années 1765-1782. Leur conjonction ne serait-elle pas à l'origine de la « sourde rumeur » qui ébranla la vice-royauté et signifia la faillite de l'absolutisme éclairé dans cette région d'Amérique ?

### Dans tout le royaume, la rumeur d'un « second Paris »

Le 20 septembre 1794, deux correspondances privées parvinrent à San José de Cúcuta décrivant la situation de la cité capitale de la Nouvelle-Grenade. Dans la première, il était dit : « Ici, tout n'est que confusion. C'est un second Paris, tant ils ont essayé de révolutionner Santafé et d'en faire une république ». La seconde n'était pas en reste : « [...] ils ont collé des Pasquins, dans lesquels ils en appelaient à la liberté de France [...] le dessein qui apparut dans les papiers que l'on trouva était d'égorger tous les *chapetones* [i.e. les Espagnols de pure souche] en commençant par le Vice-roi et l'Archevêque »<sup>8</sup>. La Havane reçut bientôt la nouvelle, comme d'autres villes d'Amérique : « Quand le Courrier de Carthagène est parvenu ici le 14 du mois courant [octobre] la rumeur s'est répandue d'un soulèvement fomenté dans le Royaume de Santa Fe, que le Vice-roi avait découvert et réprimé dans la capitale [...] »<sup>9</sup>. Aussi, le conseil municipal de Santafé a-t-il pu rapidement s'indigner de :

« [...] cette voix qui s'est fait entendre dans tout le Royaume et que toutes ses Provinces répercutent déjà comme autant d'échos. Bientôt, elle résonnera dans toute l'Amérique et en Europe, prêtant le nom de Santafé aux Fables et à l'opprobre de toutes leurs nations, à la vitesse avec laquelle les nouveautés de cette espèce se répandent et s'écoulent avec angoisse, sont adoptées et se transmettent sans autre Examen »<sup>10</sup>.

Les échevins reprochaient ouvertement au vice-roi d'avoir inconsidérément répandu l'alerte, suscitant la « sourde rumeur » d'une « Cité ennemie de Dieu et du Roi, d'une Cité ayant adopté les principes de la

(8) *Causas célebres a los precursores*, José Manuel PÉREZ SARMIENTO (éd.), Bogotá, Imprenta Nacional, 1939, doc. n° 91, vol. 1, p. 254-255. Les deux lettres sont parties de Santafé de Bogotá avec le courrier du 7 septembre.

(9) Lettre du gouverneur Luís de Las Casas au duc d'Alcudia (Godoy), La Havane, 19 octobre 1794, doc. n° 77, *Ibid.*, vol. 1, p. 236.

(10) Lettre du conseil municipal de Santafé au vice-roi José de Ezpeleta, 12 octobre 1794, doc. n° 113, *Ibid.*, vol. 1, p. 286.

France »<sup>11</sup>. On peut se demander si de tels propos n'accusaient pas en réalité le vice-roi d'un zèle qui aurait visé à couvrir sa propre responsabilité. De fait, José de Ezpeleta prêtait le flanc. N'avait-il pas combattu aux côtés des *insurgents*, secondé par Francisco José de Miranda, afin de vaincre les Anglais à la bataille de Mobile ? N'avait-il pas introduit « l'esprit éclairé » à Cuba et en Louisiane<sup>12</sup> avant de porter semblable ambition sur la vice-royauté de Nouvelle-Grenade, dès avril 1789 ? Ajoutons à cela qu'il ne s'était guère alarmé, en février 1794, quand on lui avait dénoncé les propos sur la Révolution de deux médecins Français résidant à Bogotá<sup>13</sup>. Parlant lui-même un peu de français<sup>14</sup> et partageant des sympathies avec le cercle de l'élite créole fréquenté par Louis de Rieux et Manuel Froes, le vice-roi savait sans doute à quel point toute opinion concernant une « nouveauté » pouvait être considérée comme subversive par les défenseurs de « l'Aristote colonial »<sup>15</sup>.

La « sourde rumeur » se répandit donc, en septembre 1794, colportant l'affaire dite « des pasquins ». Dans la nuit du 19 au 20 août, six placards étaient apparus sur les murs de Santafé de Bogotá alors que le vice-roi était en villégiature à Guaduas, à deux jours de route. L'un d'eux menaçait ainsi :

« Si no quitan los Estancos,	« Si l'impôt n'est rendu
Si no cesa la opresión,	Si ne cesse l'oppression,
Se perdera lo ganado.	Le gain sera perdu.
Tendrá fin la usurpación ».	Prendra fin l'usurpation » <sup>16</sup> .

Informé de surcroît qu'une traduction de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 avait circulé en ville, Ezpeleta fit arrêter son auteur, Antonio Nariño, le 29 août. Puis il réclama au Recteur du

(11) *Id.*, 16 octobre 1794, doc. n° 113, *Ibid.*, vol. 1, p. 287.

(12) Sur ces deux aspects de sa carrière, voir : F. DE BORJA MEDINA ROJAS, *José de Ezpeleta. Gobernador de la Mobila, 1780-1781*, Sevilla, CSIC, 1980 et Juan BOSCO AMORES, *Cuba en la época de Ezpeleta (1785-1790)*, Pampelune, EUNSA, 2000.

(13) Cf. « Testimonio de Autos Criminales sobre averiguàr la reimpression clandestina, y divulgación de los papeles sediciosos tocantes al actual sistema de la Francia », Santafé de Bogotá, 29 août 1794, dans AHNEM, *Sección de Consejos suprimidos*, Legajo 21.250.

(14) F. DE BORJA MEDINA ROJAS, *José de Ezpeleta...*, *op. cit.*, p. LXXVII.

(15) Nous empruntons la formule à Luis CASTRO LEIVA, *Insinuaciones deshonestas*, Caracas, Monte Ávila, 1994, afin de désigner le « paradigme intellectuel » de la néoscholastique.

(16) Nous gardons ici la version du pasquin donnée dans un « oficio » de l'Audience de Santafé, d'octobre 1796, (Cf. doc. n° 204, *Ibid.*, vol. 2, p. 9-10), car elle semble plus précise que celle rapportée par le vice-roi le 19 septembre 1794 dans le doc. n° 80, *Ibid.*, vol. 1, p. 242. Le terme de « ganado » y remplace celui de « robado » (volé).



Collège Supérieur du Rosaire trois dissertations qui avaient servi à des « conclusions publiques », début juillet, sans l'autorisation du Censeur Royal. Celles-ci portaient sur un thème interprété *a posteriori* comme provocateur : « Est-il utile, ou pas, de partir en quête d'une vérité dont la connaissance n'a d'autre utilité que de renforcer une intime conviction ? ». Deux des lauréats avaient répondu qu'une telle attitude élèverait l'âme en conformité avec l'ordre naturel. Mais le troisième, Sinforoso Mutis, s'appuyant sur les *Lois* de Cicéron, avait fait l'éloge de celui qui « étudie les abstractions et peut, par cet exercice, découvrir de plus simples vérités, ainsi que celles qui sont directement utiles à la société ». Le vice-roi ne prit pas ombrage de réflexions émanant de simples collégiens<sup>17</sup> avant de se raviser<sup>18</sup> en considérant très certainement que « l'Homme rare et doté d'un talent supérieur », utile à la « République » et aux « Amis », que Mutis évoquait dans sa dissertation, n'était autre que Nariño. En fin de compte, trois procès distincts étaient en cours d'instruction à Santafé en janvier 1795 : le premier concernait les pasquins, le deuxième la traduction de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* et le dernier était consacré à « une conspiration contre le Gouvernement »<sup>19</sup> dont on craignait qu'elle ne s'étendît au royaume tout entier.

Il faut dire, qu'entre-temps, des pasquins étaient apparus à Carthagène et à Tunja, et que Quito avait vu fleurir, dans la nuit du 21 octobre, d'inquiétants « petits drapeaux rouges ». Le président de l'Audience en avait immédiatement informé le vice-roi :

« Au lever du jour de petits drapeaux rouges ont été trouvés fixés sur plusieurs croix de la Cité. Ils portaient une inscription faite en papier blanc et écrite en latin, qui dit à l'endroit : Liveri esto Filicitatem (sic) et Gloriam consecunto (sic). Au revers, une croix de papier blanc avec une inscription d'un bras à l'autre qui dit : Salva Cruce »<sup>20</sup>.

(17) « Oficio » du vice-roi au recteur du Collège du Rosaire, Santafé de Bogotá, 3 septembre 1794, doc. n° 175, *Ibid.* vol. 1, p. 459-465. Notons que l'un des collégiens avait disserté sur le vers de Plaute : *ego verum amo*. Or la comédie dont il était tiré (*Mostellaria*) avait pour thème l'affranchissement.

(18) AHURB, caja 11, f° 281-289, 9 janvier 1795, Cf. María Clara GUILLÉN DE IRIARTE, *Los estudiantes del Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario, 1773-1826*, Bogotá, Centro Editorial Rosarista, 2006, p. 109-110.

(19) « Expediente reservado » du vice-roi au duc d'Alcudia (Godoy), Santafé de Bogotá, le 19 septembre 1794, dans *Causas célebres...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 218.

(20) « Soyez libres. Une fois atteintes la Félicité et la Gloire. Que la croix soit sauve ». Luis Muñoz de Guzmán à José de Ezpeleta, Quito, le 21 octobre 1794, dans « Expediente. En que se hallan las Ordenes Superiores expedidas con motivo de los Pasquines fixados en esta Ciudad ». AHBCEQ, *fondo Jijón y Caamaño*, documentos misceláneos, vol. 2, pièce 6, f° 129.

Il y a trente ans, Ekkehart Keeding voulut établir que l'arrestation de Nariño à Santafé était à l'origine de cet acte de subversion. L'arrestation à Quito du publiciste Eugenio de Santa Cruz y Espejo aurait déclenché à son tour l'apparition de pasquins à Cuenca, le 21 mars 1795, condamnant « ce tyran de Roi ». Un document utilisé par Godoy lors d'une réunion du Conseil d'État, le 14 mai, accrédirait cette thèse<sup>21</sup>. À l'époque, Godoy connaissait le pasquin apparu à Mexico le 24 août 1794, cinq jours à peine après celui de Santafé de Bogotá : Branciforte, son beau-frère et vice-roi de Nouvelle-Espagne, l'en avait informé<sup>22</sup>. Le duc d'Alcudia savait également que des pasquins étaient apparus au Pérou et à Guayaquil et il était au courant de la circulation quasi universelle de l'opuscule clandestin publié à Philadelphie : *Desengaño del hombre*. Santiago Felipe Puglia y dénonçait le despotisme des Bourbons d'Espagne et en appelait au modèle de « la glorieuse nation française »<sup>23</sup>. Dès lors, on saisit mieux l'injonction faite par Godoy à Ezpeleta « d'étouffer les braises avant que le feu ne se déclare ». C'est pourtant à nouveau avec placidité que le vice-roi minimisa la découverte d'un courrier anonyme, daté du 3 octobre 1794 à Santafé, et parvenu à Guayaquil sous le timbre postal de Quito : on voulait y faire croire à « l'indépendance de Santafé » et à la coupure de la navigation sur le fleuve Magdalena par des Conventionnels français sous le commandement du créole Fermín de Vargas, « envoyé par les États-Unis »<sup>24</sup>.

Les procès pour subversion qui se déroulèrent en 1795, à Santafé de Bogotá et à Quito, constituent un excellent révélateur des différences d'appréciation concernant la « nouveauté ». Il est significatif que, dans les deux villes, les tribunaux d'Audience accusèrent en premier lieu les collégiens avant de se raviser très vite et de désigner deux prestigieux boucs émissaires : Nariño à Santafé et Espejo à Quito. Cette simplification des enjeux, en accord avec les craintes de Godoy, fut toujours étrangère au vice-roi. En 1789, Ezpeleta avait lavé Espejo de l'accusation de lèse-majesté dans l'affaire de la *Golilla* : comment le publiciste pouvait-il être l'auteur de vers raillant Charles III, sous le vocable de « roi de cartes »,

(21) Ekkehart KEEDING, « Espejo y las banderitas de Quito en 1794 : Salva Cruce ! », *Boletín de la Academia Nacional de Historia*, vol. LVII, N° 124, juillet-décembre 1974, p. 258.

(22) LuíS NAVARRO GARCÍA, « México en la política de Godoy », *Revista de Estudios Extremeños*, vol. 57, N° 3, Badajoz, 2001, p. 1155-1168.

(23) Cf. Carlos HERREJÓN PEREDO, « México : Las Luces de Hidalgo y de Abad y Queipo », *Caravelle* n° 54, Toulouse, IPEALT, 1990, p. 114. Ezpeleta était également au courant de la circulation de cet opuscule grâce à un courrier du capitaine-général de Cuba. Cf. Lettre de Luis de las Casas, La Havane, 17 octobre 1794, doc. n° 79, dans *Causas célebres...*, *op. cit.*, p. 239.

(24) « Oficio », destiné au Conseil d'État, 28 avril 1795, doc. n° 120, dans *Causas célebres...*, *op. cit.*, p. 296.





alors même que ceux-ci circulaient dans les milieux de l'aristocratie madrilène<sup>25</sup> ? En août 1794, le vice-roi a très vite réduit l'affaire des pasquins à un simple « enfantillage » de collégiens. Il fit de même à l'égard des « petits drapeaux rouges » de Quito, indiquant au président de l'Audience que l'auteur devait en être un étudiant faisant ses classes en droit romain. Le latin subversif qui ornait les croix de la ville n'était qu'un mauvais collage de tournures tirées des *Tables* et du *De Officiis* de Cicéron<sup>26</sup>. Faut-il interpréter l'indulgence du vice-roi par son désir de préserver l'unité de la Cité autour du projet réformiste qu'il avait mis en œuvre, dès 1789, avec l'aide de deux évêques éclairés : Baltazar Jaime Martínez Compañón à Santafé et José Pérez Calama à Quito ? Mettre en accusation les publicistes créoles et les collégiens les mieux instruits aurait ruiné la tentative d'articulation entre absolutisme et *Ilustración* qu'il menait depuis son arrivée en Nouvelle-Grenade. Au nom de l'esprit de concorde propre à la *civitas permixta*, la « cité enchevêtrée » augustinienne, il fallait donc couper court, coûte que coûte, à l'esprit de faction. À l'inverse, le président Muñoz, à Quito, et l'auditeur Mosquera, à Santafé, contribuèrent à fomenter l'antagonisme entre « Espagnols-européens » et « Espagnols-américains ». L'un des pasquins de Bogotá mérite à ce propos d'être sauvé de l'oubli auquel l'ont condamné plusieurs générations d'historiens :

<p>« El Apuntador de la Compañia de Comicos de esta Ciudad representa hoy la gran comedia : <i>El Eco</i> : con el correspondiente sainete por octava vez : <i>La Arracacha</i> : y la respectiva tonadilla por novena ocasion <i>El Engaña-bobos</i> : se avisará si hay, ó no ».</p>	<p>« Le Souffleur de la Compagnie de comédiens de la Cité donne aujourd'hui la grande comédie : <i>L'Écho</i>, avec pour la huitième fois la saynète qui lui correspond ; <i>Le Murmure</i> : et pour la neuvième fois l'intermède qui lui est propre <i>Le Trompe-benêts</i> : On dira s'il y en a ou non »<sup>27</sup>.</p>
--	--

(25) Cette hypothèse est suggérée par le Père Jorge VILLALBA dans *Las prisiones del Doctor Eugenio Espejo, 1783-1787-1795*, Ediciones de la puce, Quito, 1992, p. 51-52. Il s'agissait certainement de l'un des nombreux pamphlets au moyen desquels le Comte d'Aranda avait fustigé en 1787 la mainmise de Floridablanca et du parti de « la golille » (*les robins*) sur la maison du Roi. À ce sujet, voir : François Rousseau, *Règne de Charles III d'Espagne (1759-1788)*, Plon, Paris, 1907, t. 2, p. 307-312.

(26) José de Ezpeleta à Luis Muñoz de Guzmán, Santafé, le 20 novembre 1794, dans « Expediente. En que se hallan las Ordenes Superiores... », *op. cit.*, f° 130.

(27) « Oficio » de l'Audience de Santafé, octobre 1796, doc. n° 204, dans *Causas célebres...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 9-10.

Si le « souffleur » n'était autre que l'auditeur Joaquín de Mosquera, ennemi juré de Nariño et pourfendeur de toute « nouveauté », l'écho renverrait à la rumeur qu'il attisait d'une « conspiration contre le Gouvernement ». Le terme d'*Arracacha*, version familière d'*Arracada* (pendentif) prendrait alors le sens métaphorique du conseil glissé à l'oreille du Prince, en l'occurrence le vice-roi. De la sorte, l'influence de Mosquera sur ce dernier serait offerte à la vindicte et l'on rabaisserait les ministres de l'Audience au rang d'illusionnistes. Une seconde interprétation pourrait identifier l'*Écho* à la *Vox populi*. Le « souffleur » en constituerait le porte-parole officieux et le terme d'*Arracada* renverrait à l'avertissement de Saavedra Fajardo, moraliste souvent cité par les Bogotains :

« Ce que la loi ne parvient pas à empêcher ou à réformer peut s'obtenir par la peur du murmure, cet éperon et cette bride de la vertu parce qu'elle l'oblige à ne pas dévier du droit chemin. Les murmures qui tombent dans les sages oreilles d'un prince prudent sont comme des pendentifs (*arracadas*) en or et des perles resplendissantes (comme l'a dit Salomon<sup>28</sup>) qui l'embellissent et œuvrent à sa perfection »<sup>29</sup>.

Les deux interprétations font la part belle à José de Ezpeleta dont le publiciste créole Manuel del Socorro Rodríguez ne cessait de rappeler, dans l'unique gazette de la ville, qu'il était l'image même du « roi-philosophe ».

Considérant son honneur flétri par la suspicion que l'Audience exerçait à son égard, ainsi que par la « rumeur » de sédition, répandue dans toute l'Amérique par le vice-roi, le corps de ville de Santafé éleva une protestation auprès de Charles IV, le 19 octobre 1794. L'argument était le suivant : sur les dires d'un « espagnol-européen » de mœurs douteuses, José Arellano, l'affaire des pasquins avait été grossie par l'Audience au point d'accuser une ville tout entière d'avoir voulu se soulever contre le Roi. Les rondes de police avaient alors été confiées exclusivement aux « Espagnols-européens », révélant ainsi « la méfiance que l'on éprouvait à l'égard des Patriciens »<sup>30</sup>. Aux yeux du *cabildo*, on avait introduit de la

(28) Cf. *Proverbes*, 25,12 : « Un anneau d'or ou un joyau d'or fin, telle une sage réprimande à l'oreille attentive ».

(29) « Empresa XIV », dans *Idea de un príncipe político cristiano representada en cien empresas*, (1640), Edición y notas de Vicente García de Diego, Espasa-Calpe, Madrid, 1958, vol. 1, p. 134-135. Le *Diccionario de Autoridades* (1732), éd. facsimilé, Madrid, editorial Gredos, 1990, vol. 1, p. 399, en cite un extrait afin d'explicitier le sens figuré d'*arracada*.

(30) José Caycedo à Juan Antonio Rubio Plaza, Santafé de Bogotá, 19 octobre 1794, doc. n° 110, dans *Causas célebres...*, op. cit., t. 1, p. 276.



sorte un antagonisme, « porteur des pires conséquences », que l'attitude des clercs avait amplifié car, « au mépris de la Vérité, ils prêchaient face au plus grand nombre disant que la Cité s'était soulevée et que ses habitants et familles de haut rang s'adonnaient à l'hérésie »<sup>31</sup>. Mais il y avait pire : n'était-ce point le vice-roi en personne qui avait prêté à Nariño le tome 3 des « révolutions de France »<sup>32</sup>, d'où celui-ci avait extrait et traduit la *Déclaration des droits de l'homme*? L'historien Abelardo Forero Benavides a vu dans cette protestation le « cahier de doléances » signifiant la première « rupture animique de la société neo-grenadine »<sup>33</sup>, le prodrome d'une farouche opposition entre les patriciens créoles et l'administration péninsulaire, entre le Conseil municipal et l'Audience royale. Les recherches récentes ont plutôt eu tendance à privilégier la logique des réseaux, au-delà de la mécanique classique d'une rivalité entre Corporations. Diana Soto analyse l'affaire des pasquins comme un « montage »<sup>34</sup> organisé par un groupe de commerçants espagnols désireux de discréditer l'élite intellectuelle créole. Les manigances d'Arellano accrédiétaient cette thèse : celui-ci aurait invité un étudiant et deux professeurs du Rosaire à boire du vin à son domicile, les poussant au crime avant de les dénoncer quelques jours plus tard. Renán Silva souligne que le Rosaire eut à payer le prix fort : pas moins d'une quinzaine de collégiens furent arrêtés et la plupart des professeurs inquiétés<sup>35</sup>. En fin de compte, les différents procès permettent bien de lever le voile sur la naissance d'une opinion moderne qui s'affranchit des structures corporatives et des conditions. Des lieux de sociabilité apparaissent au fil des pages, où s'élaborait une « Amitié » d'un type nouveau. C'est à cette *philia* que Nariño fait appel, au début de sa *Défense*, sous la plume de son avocat José Antonio Ricaurte : la raison doit fonder l'amitié et, donc, la société politique. Et quand il en appelle à cet « ami blessé » en souhaitant qu'il le juge avec raison, il est vraisemblable qu'il s'adresse tout bonnement au vice-roi avec qui il partageait la même inclination pour « l'esprit éclairé » des Académies madrilènes. Il est établi qu'Ezpeleta avait introduit à Santafé les trois

(31) *Id.*, p. 280-281.

(32) *Id.*, p. 282.

(33) Abelardo FORERO BENAVIDES, *Impresión y represión de los Derechos del Hombre*, Bogotá, ediciones Universidad de los Andes, 1967, p. 123.

(34) Diana SOTO ARANGO, *Francisco Antonio Zea. Un criollo ilustrado*, Aranjuez, ediciones Doce Calles, 2000, p. 70-75.

(35) Renán SILVA, *Los ilustrados de Nueva Granada, 1760-1808. Genealogía de una comunidad de interpretación*, Medellín, Banco de la República, Fondo editorial Universidad, EAFIT, 2002, p. 99-109.

premiers tomes de l'*Histoire de la Révolution de 1789* de François Marie de Kerverseau et G. Clavelin<sup>36</sup> et qu'il les avait prêtés à Nariño, par l'intermédiaire de son neveu. Les 17 articles de la *Déclaration des Droits de l'homme* de 1789 figuraient au tome trois (chapitre 3, pp. 38-43). En réalité, dès les premières pages de l'introduction, l'allégorie de l'Indien caraïbe réclamant son bien à l'usurpateur européen faisait de l'ouvrage un véritable brûlot :

« Lis ce qui est écrit sur ma flèche, tu y verras en caractères qui ne mentent point, que si tu ne me rends pas ce que tu m'as dérobé, j'irai te brûler ce soir dans ta cabane. Voilà dans son principe l'histoire de la révolution »<sup>37</sup>.

De même, plusieurs pièces du procès renseignent sur l'existence de sociabilités à l'internat du Rosaire dans lequel :

« [...] se tenaient certaines conversations sur le système de liberté. Celles-ci pourraient se résumer par le propos suivant : pourvu qu'il se fasse ici la même chose qu'en France ! Le Bonheur serait alors plus grand, car si l'on en terminait avec la noblesse, bien des conflits cesseraient »<sup>38</sup>.

Fait troublant : les collégiens incriminés étaient pour la plupart originaires du Socorro, l'épicentre de la « révolte du Commun » en 1781. Deux phénomènes semblent donc bien se conjuguer : la fascination pour les nouvelles libertés politiques et la mémoire des révoltes antifiscales.

### **Inventer la Liberté ou restaurer des libertés ?**

Le Conseil des Indes reprocha au vice-roi de mener trois enquêtes au lieu d'une. À Quito, le président de l'Audience n'avait guère distingué l'affaire des « petits drapeaux rouges » du soupçon général de conspiration et avait désigné un coupable emblématique : le publiciste Eugenio de Santa Cruz y Espejo. Depuis Madrid, il semblait évident que les pasquins et la traduction des *Droits de l'homme* participaient d'un plan concerté

(36) *Histoire de la Révolution de 1789, et de l'établissement d'une Constitution en France ; Précédée de l'exposé rapide des administrations successives qui ont déterminé cette Révolution mémorable*. Par deux Amis de la liberté, A Paris, chez Clavelin-Bidault, 1790-1803, 20 vol. Le vice-roi Ezepeleta avait fait l'acquisition des premiers tomes de cet ouvrage. La *Déclaration des droits* est tirée du vol. 3., p. 39-45.

(37) *Ibid.*, vol. 1, p. II et III.

(38) Déclaration du 17 décembre 1794, dans AHNEM, *Sección de Consejos suprimidos*, legajo 21.249, cuaderno n° 4. Cité par Diana SOTO ARANGO, *Francisco Antonio Zea...*, op. cit., p. 74.



de soulèvement à Santafé, fixé pour la Saint-Barthélemy, le 24 août. Face à cette interprétation réductrice, le conseil municipal protesta à nouveau auprès du Roi, le 11 mai 1795. Les échevins reprochaient aux auditeurs d'avoir « semé la zizanie entre les Espagnols Européens et Américains » et d'avoir « allumé une Guerre civile ». De même, ils s'offusquaient que la Gazette de Madrid du 7 janvier eût établi un lien entre le complot découvert au Mexique et la « conjuration » de Santafé ! Mais il y avait plus grave encore : ils dénonçaient le « despotisme manifeste du Vice-roi »<sup>39</sup>. Celui-ci n'avait-il pas révoqué de sa charge l'alcalde José María Lozano y Peralta, fils du marquis de San Jorge, alors qu'il venait à peine d'être élu ? Une décision d'Ezpeleta que les auditeurs avaient approuvée en informant le roi, dès le 19 janvier 1795, que Lozano avait coutume de discuter « de l'actuelle révolution de France » avec son ami Nariño. Les auditeurs avaient également souligné que son « dédain à l'égard du doux gouvernement de Sa Majesté » était « de notoriété publique » et que, lors de la fouille exercée dans sa propriété, une domestique avait déclaré que son « Seigneur et Maître » se sentait triste et perdu « car il essayait de devenir Vice-roi de Santa Fé ». Enfin ils avaient signalé au roi que Lozano avait hérité de son père un « sentiment de haine contre le gouvernement de ce Royaume, tant ecclésiastique que séculier ». Allusion évidente au lien du défunt marquis avec la révolte du Commun et à son emprisonnement sur ordre du Roi, en 1786. Et si son fils José María n'avait pas été inquiété, c'était parce qu'il était devenu en 1793 « le plus riche propriétaire terrien du Royaume et qu'il était apparenté à toute la noblesse de celui-ci »<sup>40</sup>. À l'évidence, il incarnait aux yeux de l'Audience royale la dangereuse conjonction de la nostalgie pour les « libertés espagnoles » avec la séduction des idées françaises.

Dans la même veine, Claudia Rosas Lauro a étudié l'enchaînement des peurs suscitées par Révolution dans la vice-royauté du Pérou. L'effroi s'y était mué en peur confuse des élites à l'égard de la plèbe, en

(39) Juan Antonio Rubio Plaza (chargé de pouvoir du conseil municipal de Santafé de Bogotá) au roi Charles IV, Madrid, 11 mai 1795, dans *Causas célebres...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 297-329.

(40) « Representación de la real Audiencia de Santafé a Su Majestad », Santafé de Bogotá, 19 janvier 1795, doc. n° 155, dans *Causas célebres...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 369-374. Sur la richesse et le pouvoir de la famille Lozano, voir : Jairo GUTIÉRREZ RAMOS, *El mayorazgo de Bogotá y el Marquesado de San Jorge. Riqueza, linaje, poder y honor en Santa Fé, 1538-1824*, Bogotá, éd. Cultura Hispánica, 1998. Le marquis avait été remis en liberté à Carthagène au printemps 1790. Souhaitant demeurer dans cette ville pour de mystérieuses raisons, il y mourut le 11 août 1793. Son fils, José María, ne se verrait concéder le titre de marquis qu'en avril 1810.

raison même du « souvenir latent » de l'insurrection de Tupac Amaru. Un contrôle croissant de l'opinion y avait répondu, dès le printemps 1790. Des imprimés séditieux n'en avaient pas moins circulé et, en particulier, un exemplaire de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* parvenu aux mains du vice-roi Gil de Taboada y Lémus en 1791. La présence de Français séditieux était attestée et l'un d'entre eux, « Fornier », avait même parié sur la date de l'exécution du Roi. Enfin, en mai 1794, des pasquins étaient apparus à Lima proclamant : « Vive la liberté française et mort à la tyrannie espagnole »<sup>41</sup>. Deux mois plus tôt, un patriote de Piura avait averti le vice-roi Ezpeleta de l'arrivée imminente en Nouvelle-Grenade d'un médecin français « qui trouve fort méritée l'injuste, téméraire, et cruelle perfidie avec laquelle ils ôtèrent la vie au Roi Très Chrétien, Louis XVI ». Le délateur révélait que le médecin avait fait l'éloge des tyrannicides, qu'il avait blasphémé contre la reine et accusé le roi de France de parjure. Le récit de la fuite à Varennes était ensuite reproduit avec quelque difficulté. Pierre Sarraut de la Borde se dirigeait à présent vers la province de Jaen de Bracamoros « où l'on dit les esprits sans discernement et, donc, aptes à succomber aux séductions et aux insinuations du Français »<sup>42</sup>. Prétextant le retard du courrier, le vice-roi n'avertit le président de l'Audience de Quito qu'en mars 1795, soit un an plus tard ! Dès le mois de mai, à peine informé, ce dernier lançait une véritable chasse à l'homme qui aboutit à l'arrestation de La Borde à Loja puis à son expulsion aux confins de la juridiction de cette ville<sup>43</sup>. L'empressement de Muñoz s'explique certainement par les nouvelles alarmantes qui lui parvenaient du sud de l'Audience. En mars, un pasquin avait été déposé devant la porte du gouverneur de Cuenca portant l'inscription : « vive le Roi, et à bas le mauvais Gouvernement ». L'Espagnol-européen qui rapporta les faits au président en explicitait l'intention : les habitants de cette juridiction « sont très en colère contre les nombreuses tyrannies qu'y exerce Monsieur le Gouverneur ». Au passage, il s'en plaignait lui-même, ayant dû donner en paiement d'une amende le sabre qu'il conser-

(41) Cf. Claudia ROSAS LAURO, « El miedo a la revolución. Rumores y temores desatados por la Revolución Francesa en el Perú, 1790-1800 », dans Claudia ROSAS LAURO (éd.), *El Miedo en el Perú. Siglos XVI al XX*, Lima, PUCP, 2005, p. 139-166.

(42) Lettre de Diego José Magravejo Lasso au vice-roi Ezpeleta, Piura, 10 mars 1794, dans ANEQ, *fondo especial*, caja n° 141, vol.2, expediente n° 7914 : « Superior Orden. Por la que se previene que no se permita ingresar en estas Provincias al Medico Frances Pedro Sarraut de la Borda, por los perjuicios que pudiera ocasionar » f° 32-34.

(43) « Oficio » de Tomás Ruiz Gómez de Quevedo au président Muñoz, Loja, 26 mai 1795, *ibid.*, f° 42.



vait à ses frais depuis qu'il avait participé à la pacification de la plèbe de Quito, quelques années auparavant. Mais, plus inquiétant encore, était la teneur de son post-scriptum : on lui avait rapporté que dans le village d'Azogue on chantait le couplet suivant :

<p>« Los estragos de la Francia seguira la Americana (sic) y sus tristes Consecuencias en brebe llorara España »</p>	<p>« Les malheurs de la France l'Amérique les partagera et ses tristes conséquences l'Espagne bientôt pleurera »<sup>44</sup>.</p>
--	--

Dès 1793, le président Muñoz avait destitué le gouverneur José Antonio Vallejo pour avoir cristallisé l'hostilité du plus grand nombre dans la juridiction de Cuenca. En juin, le gouverneur par intérim avait même dénoncé « l'oppression » subie par les Patriciens de la ville, justifiant le fait que ceux-ci avaient défendu « leur Droit et leurs anciens privilèges »<sup>45</sup>. Rétabli dans ses fonctions en 1795, par la volonté du Conseil des Indes, Vallejo suscitait à présent une opposition où, pour la première fois, le registre des vieilles libertés se conjugait avec celui des libertés de France. Ce fut le prix à payer au traitement de choc qu'il avait administré à la ville dans la droite ligne du réformisme bourbonien : hygiénisme urbain, défense des droits séculiers face à l'évêque, recension de la population et assainissement de la fiscalité.

À l'automne 1795, le vice-roi renforça le dispositif de contrôle de l'opinion. Dans une instruction adressée à tous les gouverneurs du Royaume, il spécifiait que toute personne « manifestant son adhésion au système de France » devait être considérée comme coupable d'un « délit d'État ». En conséquence, il exigeait la stricte recension de tous les Français et autres étrangers du Royaume. En outre, le contrôle des lieux de sociabilité, « salons, salles de jeux et autres lieux publics », devait être particulièrement soigné dans les villes où étaient apparus des pasquins<sup>46</sup>. Nous ne disposons des résultats de cette enquête que pour la ville de Quito. Sept étrangers seulement y furent recensés : quatre Français, deux Génois et un Romain. Le conseil municipal s'empressa de spécifier que six

(44) « Representación de D. Visente Gazcon y Peñarrosa, Natural de los reinos de España », datée du 29 mars 1795, dans ANEQ, *fondo especial*, caja n° 143, vol. 5, f° 80-82.

(45) « Expediente », de Joaquín Los Bustos à Luís Muñoz de Guzmán, Cuenca, 26 juin 1793, dans ANEQ, *fondo especial*, caja n° 136, f° 125-126v.

(46) « Ynstruccion reservada à todos los Gobernadores de las Provincias de este Virreynato conforme con las Reales Ordenes Comunicadas àl Excelentissimo Señor Virrey del Reyno », signée José de Ezpeleta, Santafé de Bogotá, le 15 septembre 1795, dans expediente n° 7913, ANEQ, *fondo especial*, caja n° 141, f° 22-22v.

d'entre eux avaient prêté serment de fidélité au roi dès le 5 mars 1793<sup>47</sup>. Trois étaient entrés dans le Royaume en 1784 à l'invitation du Comte de Casa-Jijón : Bartolomeo Davis, dessinateur génois, Charles Magron, orfèvre parisien de 38 ans résidant à Quito et Jean Baptiste Tapia, interprète de 40 ans, natif d'Oloron et résidant à Latacunga. Ces deux derniers, célibataires de leur état, furent considérés comme « ayant une conduite et une vie dissipées ». Le deuxième Génois, Giovanni Fabara, âgé de 51 ans et père de dix enfants, était venu à Quito dès 1771, en tant que soldat du roi. Felice Devoti, médecin romain et célibataire de 34 ans, était venu à Quito depuis Popayán en juillet 1793. Philippe Sarrade, barbier de 30 ans, marié et natif de l'évêché d'Auch, était venu à Quito avec l'Évêque Pérez Calama. Enfin, Bernardo Darquea, natif de Bagnères-de-Bigorre, refusa la qualité « d'étranger » du fait que ses parents étaient espagnols et qu'il avait vécu 34 ans en Espagne et aux Amériques<sup>48</sup>. Notons qu'un seul d'entre eux, Charles Magron, avait eu maille à partir avec les tribunaux de l'Audience dans les années qui précédaient. Par l'intermédiaire de son avocat, il avait répliqué aux accusations de malversations portées par le comte de Casa Jijón en invoquant les mauvais traitements que celui-ci lui avait infligés. Au passage, il avait décoché ce trait aux Puissants de Quito :

« Cette Province est composée dans sa majeure partie de Leones, Chiribogas, Larreas, Villavencios, Donosos, Maldonados etc. et tous sont parents par des liens de consanguinité [...]. Il en découle une considérable inégalité entre lui [le comte de Casa-Jijón] et un infortuné Artisan Etranger »<sup>49</sup>.

Magron désigne ici ce groupe relativement informel de cinq cents personnes, que l'historien Christian Büschges a identifié dans ses travaux sous le vocable de « noblesse »<sup>50</sup>, et il n'hésite pas à fustiger

(47) « En contestación del oficio [...] », José Román et Joaquín Zaldumbide au président Muñoz, expediente n° 7915, 17 décembre 1795, ANEQ, *fondo especial*, caja n° 141, f° 44-48v. Felice Devoti avait prêté serment à Popayán.

(48) Cf. liste nominative, Quito, 7 janvier, et récapitulatif, Quito, 21 janvier 1796 dans expediente n° 7913, *op. cit.*, f° 26v-28v et f° 29-29v.

(49) Atanasio Olea à l'Audience de Quito, Quito, 22 octobre 1790, ANEQ, *serie Gobierno*, caja 45, expediente n° 3.

(50) Christian BÜSCHGES, « La formación de una nobleza colonial. Estructura e identidad de la capa social alta de la ciudad de Quito (siglos XVI-XVIII) », dans *Beneméritos, aristócratas y empresarios. Identidades y estructuras sociales en las capas altas urbanas en América hispánica*, Frankfurt am Main, Vervuert, 1999, p. 224-225.





les exactions commises sur les Indiens par plusieurs des membres de la famille Jijón. De fait, il dénonce une aristocratie créole abusant de ses privilèges. N'est-ce pas ce qui transparait également dans les poursuites engagées par les Administrateurs de l'*Alcabala* contre la Haute noblesse ? En décembre 1793, le marquis de Villa Orellana s'est soustrait à l'impôt et a été contraint de vendre quatre esclaves afin de s'acquitter de l'amende qu'on lui infligeait. Quand il décida finalement de vendre deux haciendas, l'administrateur crut déceler une tentative supplémentaire d'échapper à l'impôt<sup>51</sup>. En 1799, le marquis de Selva Alegre lui-même fut accusé de frauder l'*Alcabala* par le biais d'un débit de boisson installé dans son hacienda de Chillo<sup>52</sup>. Dès lors, la tentation est grande de déceler à travers maints indices l'écho du refus exprimé trente ans plus tôt de se soumettre à la normalisation fiscale des Bourbons. Il ne fait pas de doute qu'en 1765, à Quito, lors de la rébellion des « Quartiers », le gouvernement du Roi avait été interrompu pendant deux mois par une « coalition malaisée de Créoles et de Plébéiens »<sup>53</sup>. À l'époque, le vice-roi Messía de la Zerda n'hésita pas à absoudre la plèbe qui « ne possède point d'haciendas et ne commerce point », pour mieux accuser de sédition « divers hommes de bien que l'on reconnut masqués, parmi le peuple mutiné, faisant avancer les plus jeunes avec une discipline dont ils étaient peu coutumiers ». En l'occurrence, certains auditeurs et le marquis de Selva Florida. La leçon resterait dans les mémoires de ce qu'il en coûtait à l'autorité royale de passer outre la pratique du *Cabildo abierto* afin de consentir de nouveaux impôts. Quinze ans plus tard, dans sa première phase, la révolte du « Commun » obéit à une logique similaire. En mars 1781, dans la province du Socorro, on déchira l'édit sur les nouvelles contributions, on détruisit les denrées faisant l'objet de taxes et l'on brisa même les armes du roi à Simacota. Puis, le 7 avril, on découvrit à Santafé un pasquin, inspiré par l'entourage du Marquis de San Jorge, qui dénonçait un moderne « pharaon » ayant tenté de réduire en esclavage la population du Royaume. La vindicte s'adressait au régent Juan Francisco Gutiérrez de Piñeres et invitait les créoles à suivre « l'exemple du Pérou ». John Leddy Phelan a fort bien défini l'essence

(51) « Expedientes » n° 101 et n° 195, Francisco Maximo de Alzamora au président de l'Audience, Otavalo, 2 juillet et 30 décembre 1793, Aneq, *fondo especial*, caja n° 136, f° 127 et f° 247-248. L'*Alcabala* était un impôt royal, portant sur la mutation des biens mobiliers ou immobiliers.

(52) « Marqués de Selva Alegre... », ANEQ, *serie Gobierno*, caja 55, expediente n° 7.

(53) Kenneth J. ANDRIEN, *The Kingdom of Quito, 1690-1830. The State and Regional Development*, Cambridge Latin American Studies, Cambridge University Press, 2002, p. 187.

de cette revendication : il s'agissait pour la noblesse de Santafé de défendre la « constitution non écrite » de la Nouvelle-Grenade<sup>54</sup> face à l'absolutisme éclairé de Charles III.

Dans un courrier qu'il adressa à Godoy depuis Santafé de Bogotá, le 19 octobre 1794, Francisco Carrasco n'hésita pas à faire le lien entre la mémoire de ce soulèvement, qui s'exprimait dans les pasquins du mois d'août, et la traduction de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* :

« J'ai compris qu'il avait été décidé de rendre public ces libelles avec l'objectif détestable de gagner les esprits de la plèbe, en les flattant avec la promesse de supprimer les *Estancos*. Un espoir qui avait entraîné la commotion du Royaume en 1781. Durant cette conversation, j'ai appris que des réunions avaient eu lieu dans le collège de *Santo Tomás* [de notre Dame du Rosaire] et que plusieurs des principaux Sujets de la Cité y avaient participé. Durant celles-ci, on discuta de soulever le Royaume afin qu'il adoptât la forme de gouvernement qui existe actuellement en France [...]. Ces nouvelles inattendues corroborant celles que je possédais auparavant à propos d'un papier séditieux intitulé *los derechos del hombre* [...], je conçus à quel point les séditieux étaient mal intentionnés et pervers [...] »<sup>55</sup>.

Voilà donc le contenu des confidences de José Arellano – le promoteur des pasquins – que Carrasco avait rapporté à l'Audience, dès le 20 août 1794. Les auditeurs, puis Godoy, en conçurent la conviction qu'un « soulèvement général » se préparait, comparable à celui de 1781. Encore fallait-il prouver la réalité de son articulation avec les principes révolutionnaires. Dans un premier temps, Louis de Rieux sembla la pièce essentielle à cette démonstration. Ce médecin français, qui résidait à Santafé depuis juillet 1792, était un proche ami de Jorge María Lozano et, dès le mois de février 1794, leur participation conjointe au salon d'Antonio Nariño avait été dénoncée au vice-roi comme suspecte. Mais surtout, ne possédait-on pas la preuve que Rieux avait laissé à Carthagène une liasse d'imprimés qui lui était parvenue de Saint-Domingue par l'entremise d'un mystérieux émissaire, du nom de Pépin ? Tout au long

(54) Cf. John LEDDY PHELAN, *People and the King : the Comunero Revolution in Colombia (1781)*, Madison, Wisconsin University Press, 1978. Version espagnole : *El pueblo y el rey. La revolución comunera en Colombia*, 1781, Bogotá, Carlos Valencia Editores, 1980, p. 87-99.

(55) Francisco Carrasco au duc d'Alcudia, Santafé de Bogotá, 19 octobre 1794, doc. n° 72 dans *Causas célebres...*, op. cit., p. 230.



de l'année 1795, l'enquête chercha à établir l'existence d'une sociabilité révolutionnaire dans le principal port du Royaume, mais rien ne permit de conclure à un complot dont Rieux fût l'instigateur à Carthagène ou à Santafé de Bogotá. Dès lors, Nariño assumait le rôle d'accusé principal. En octobre 1795, le premier argument de sa *Défense* consista à réfuter le témoignage de Carrasco, ce « jeune libertin et joueur de profession, cet infâme adorateur de Bacchus, ce corsaire qui ne prend à l'abordage que des prostituées ». Sur quoi fondait-il l'idée que la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* établissait que « le Pouvoir des Rois est tyrannique »<sup>56</sup>? Comment ce texte aurait-il été séducteur si « ses principes mêmes ont été publiés dans les livres qui circulent dans notre Nation »<sup>57</sup>. Et Ricaurte de citer plusieurs dissertations publiées dans *L'Espíritu de los mejores diarios* et des extraits de jurisconsultes romains et espagnols. Ces différents textes vantaient l'égalité naturelle. Un montage de citations, tirées de la *Somme Théologique*, permettait ensuite de mettre en avant l'assertion du docteur angélique : « L'élection des Princes appartient au peuple. Ceci a été établi par la loi divine »<sup>58</sup>. Un passage des *Lettres américaines* du comte Gian Rinaldo Carli illustrant la cruauté de la Conquête<sup>59</sup> précédait un ultime morceau de bravoure : l'extrait d'une dissertation publiée à Madrid par l'un des accusateurs bogotains, Blaya, où était évoquée « la dureté du gouvernement que subissent quasiment tous les Royaumes »<sup>60</sup>!

Nariño eut beau jeu de se présenter tel Démosthène face à ses accusateurs. Il attaquait frontalement l'absolutisme des Bourbons par le biais d'un sophisme, selon lequel des principes en libre circulation menaçaient davantage l'autorité du Roi que l'imprimé « monotone et obscur » qu'il avait traduit. Cet extrait de la déposition de l'auditeur Joaquín de Umaña, dès le mois de février 1795, pourrait abonder dans son sens :

(56) « Testimonio Duplicado de el Escrito presentado por el Reo Don Antonio Nariño, y diligencias practicadas en su virtud », Santafé de Bogotá, 19 octobre 1795, doc. n° 28, dans *Causas célebres...*, *op. cit.*, p. 97 et p. 102-103.

(57) *Id.*, p. 106.

(58) *Id.*, p. 115.

(59) Gian Rinaldo CARLI, *Lettere americane*, Manini, Cremona, 1780. Nariño était en possession de la version française : *Lettres américaines dans lesquelles on examine l'origine, l'état civil, politique, militaire & religieux, les arts, l'industrie, les sciences, les mœurs, les usages des anciens habitants de l'Amérique; les grandes époques de la nature, l'ancienne communication des deux hémisphères, & la dernière révolution qui a fait disparaître l'Atlantide, pour servir de suite aux Mémoires de D. Ulloa*, traduit de l'italien par Jean-Baptiste Lefebvre de Villebrune, Buisson, Paris, 1788, 2 volumes.

(60) *Id.*, p. 125.

« Les lettres de Carli écrites aux Américains dans l'intention de leur inspirer des maximes contre la Majesté étaient de circulation courante dans cette Cité. Je les ai vues dans le salon d'une dame et son mari, avocat fort instruit, commença à les traduire dans notre langue. Je ne sais s'il termina cette tâche »<sup>61</sup>.

Umaña, qui s'était prétendument mêlé aux conjurés grâce à sa qualité de créole, était convaincu que de telles lectures poussaient les « Américains » à souhaiter avec impatience « ce Jour où ils verraient se répandre le sang Européen ». Aussi est-il significatif que Nariño n'ait pas jugé bon de dissimuler sa traduction française de l'ouvrage de Carli alors qu'il l'avait fait de *L'histoire philosophique des deux Indes* de l'Abbé Raynal, de son édition des *Recherches philosophiques sur les Américains* de De Paw ou de *L'Histoire de l'Amérique de Robertson*<sup>62</sup>. Le médecin français Manuel Froes ne pensa pas à davantage à cacher une édition d'origine d'*Alzire et les Américains* de Voltaire, quand le procureur Mosquera perquisitionna chez lui le 9 octobre 1794. L'ouvrage, qui appartenait à son colocataire néo-grenadin, fut tout simplement trouvé sur la table de la maison<sup>63</sup> et immédiatement confisqué. Cette somme de menus faits permet de mesurer la différence d'appréciation qui pouvait exister sur les limites de l'articulation entre absolutisme et « esprit éclairé ». À moins bien sûr, qu'ils ne relèvent d'une provocation calculée de la part de certains créoles. Ainsi, Nariño ne dissimula pas davantage les portraits de Washington et de Franklin que Manuel del Socorro Rodríguez lui avait offerts et qui devaient orner la société de pensée qu'il projetait : « L'Arcane de la Philanthropie ». Durant les interrogatoires, toute l'acrimonie du procureur porta sur la légende que Nariño projetait de placer sous le tableau de Franklin : « Quitó al cielo el rayo de las manos y el cetro á los tiranos » (il priva le ciel de l'éclair, et les tyrans de leurs sceptres). Le publiciste se défendit en rapportant sans autres précisions que cette inscription avait déjà été placée par la monarchie française sous le portrait du savant. Avait-il eu connaissance du n° 3 du *Journal de la Société de 1789*, daté de juin 1790, où l'on rappelait que c'était Turgot qui avait rédigé le vers

(61) « Memorial » de Joaquín de UMAÑA Y LÓPEZ adressé à Charles IV, Santafé de Bogotá, 9 février 1795, doc. n° 310, dans *Causas célebres...*, *op. cit.*, p. 206.

(62) « Diligencia de embargo de libros efectuada en el convento de capuchinos, y lista de ellos. Santafé, 20, 21 y 22 de septiembre de 1794 », dans *Archivo de Nariño*, Guillermo HERNÁNDEZ DE ALBA (comp.), Presidencia de la República, Bogotá, 1990, t.1, p. 283-287.

(63) « Diligencia de prision », signée par Mosquera, Santafé de Bogotá, 9 octobre 1794, dans *Causas celebres [...]*, *op. cit.*, t. 2, p. 98.



en latin (*Eripuit coelo fulmen, mox sceptrum tyrannis*) avant d'avoir pu voir lui-même la « liberté de son pays »<sup>64</sup> ?

### Épilogue : « On verra le feu »

Un élément figurait dans les premières dénonciations contre Nariño qui dut convaincre le vice-roi de la fâcheuse conjonction entre l'aspiration d'un retour aux vieilles « libertés espagnoles » et celle de voir fleurir les idéaux de la Révolution française. Dès le 24 août 1794, le marchand José Primo González affirma avoir entendu parler du texte de la traduction des *Droits de l'homme* lors d'un voyage à Tunja, San Gil et Socorro :

« d'où j'en ai conclu qu'il avait été distribué en ces endroits. Les gens en approuvaient le contenu en disant : quelle lucidité ! Mais ils disaient en même temps : quel dommage »<sup>65</sup> !

Voilà pourquoi, deux jours plus tard, Ezpeleta avait demandé au Père supérieur des Capucins d'organiser sur le champ des « missions itinérantes » dans la région mentionnée afin de « prêcher les vérités de notre religion sacrée et les obligations que celle-ci nous impose à l'égard de notre monarque catholique et envers ceux qui gouvernent en son auguste nom »<sup>66</sup>. La méthode était identique à celle du vice-roi et archevêque Caballero y Góngora, en 1781, à l'égard de localités qui avaient déjà constitué l'épicentre de la « révolte du Commun ». Á Bogotá même, le Provincial des Franciscains, Antonio López, se chargea de prêcher contre cette « fiente monstrueuse de l'enfer » que constituaient les pasquins<sup>67</sup>. Le 8 février 1795, le séculier Nicolás Moya de Valenzuela s'acquitta quant à lui d'un sermon sur la « prévarication française » : Paris y était décrit en « Babylone criminelle » répandant « ses Émissaires aux quatre coins du Globe, prosélytes de leur propre folie en quête de compagnons d'infor-

(64) « Hommage rendu par le vœu unanime de la société de 1789 à Benjamin Franklyn, objet de l'admiration et des regrets des amis de la liberté », *Journal de la Société de 1789*, n° 3, 19 juin 1790, p. 30-51.

(65) Lettre de José Primo González au régent de l'Audience, Santafé de Bogotá, 23 août 1794, dans Héctor Enrique QUIROGA CUBILLOS, *Juicio al toro de Fucha*, Bogotá, éd. Academia Colombiana de Jurisprudencia, 2004, p. 13.

(66) « Oficio » de José de Ezpeleta au révérend Père Président de l'Hospice des Capucins, Santafé de Bogotá, 26 août 1794, doc. n° 66, dans *Causas célebres...*, *op. cit.*, t. 1, p. 221.

(67) Luís Carlos MANTILLA RUIZ, « El clero y la emancipación en el Nuevo Reino de Granada. El caso de los Franciscanos », dans *La América hispana en los albores de la emancipación*, Madrid, Fundación Rafael del Pino, 2005, p. 184-185.

tune »<sup>68</sup>. Une semaine plus tôt, Eugenio Espejo avait été arrêté à Quito, en raison de propos imprudents de son frère « favorables aux idéaux de liberté, qui contaminent à ce jour tous les pays »<sup>69</sup> et avouant « des contacts avec Bogotà »<sup>70</sup>. Eugenio Espejo ne fut pourtant pas inquiété durant l’instruction et Ezpeleta décida de le remettre en liberté le 20 octobre.

Enfin, il faut signaler que, le 19 septembre 1795, le procureur de la chambre du crime de l’Audience de Santafé, Manuel de Blaya, écrivit à Godoy afin de répondre à l’accusation, portée par Ricaurte dans la *Défense* de Nariño, selon laquelle il avait jadis publié à Madrid, dans *L’Espíritu de los mejores diarios*, une dissertation mettant en cause le pouvoir absolu des rois. Le procureur, pris la main dans le sac, ne trouva d’autre argument que d’avouer qu’il avait procédé à un plagiat de plusieurs articles de l’*Encyclopédie méthodique* de Charles-Joseph Panckoucke et de pages entières de la *Science de la législation* de Carlo Filangieri :

« Il y a dix ans de cela, à une époque où de tels livres étaient publiquement autorisés, de lecture courante et d’usage universel, étant donné que leur interdiction est postérieure »<sup>71</sup>.

Deux jours plus tard, le 21 septembre, un nouveau pasquin fut découvert à cinq heures et demie du matin, sur le pilier d’une boutique de la *Calle Real* :

« [...] Ce qui devait arriver arrivera si vous ne les [les accusés d’août 1794] libérez pas, le Gouvernement ira à sa perte et notre Souverain perdra les Indes, par la faute de quelques Européens (*Oropeos*) affamés qui viennent ici, Dieu seul sait comment. Santafé sera détruite le jour de l’incendie. On verra le feu. [...] »<sup>72</sup>.

(68) Cf. « Oración pronunciada por el Presbítero Dr. D. Nicolas Moya de Valenzuela. En 8 de Febrero de 1795 al Pueblo del Nuevo Reyno de Granada, sobre la obligacion de esforzar sus oraciones con fervor y constancia, y contribuir con todos los auxilios del Patriotismo à la felicidad de la Nacion en la empresa contra el Pueblo Frances », dans *Papel periódico de la Ciudad de Santafé* [...], du N° 185 au N° 192, 27 mars au 15 mai 1795.

(69) Muñoz de Guzmán à José de Ezpeleta, Quito, 6 février 1795, cité par Alberto MUÑOZ VERNAZA, *La Unión literaria*, N° 6, Cuenca, octobre 1913.

(70) Federico GONZÁLEZ SUÁREZ, *Historia general de la República del Ecuador*, Quito, Imprenta del Clero, vol. 7, 1903, p. 123.

(71) « Representación » de Manuel de Blaya au duc d’Alcudia, Santafé, le 19 septembre 1795, doc. n° 26, dans *Causas célebres...*, *op. cit.*, t. 1, p. 81.

(72) « Testimonio de las diligencias practicadas para descubrir el autor del pasquin sedicioso que se fijó en la ciudad de Santafé », Santafé de Bogotà, 21 septembre 1795, doc. n° 169, dans *Causas célebres* [...], *op. cit.*, t. 1, p. 389-390.



Le terme d'*Oropeos* associait peut-être ceux d'*Europeos* (Européens) et d'*oropeles* (oripeaux) afin de ridiculiser le symbole de la *golilla*, collet propre aux magistrats et symbole du parti de Floridablanca. Après une enquête infructueuse, le vice-roi prit la décision de publier par voie de ban que la peine de mort serait désormais appliquée à quiconque attenterait au gouvernement, ou à la personne du Roi, « y compris dans des conversations privées »<sup>73</sup>. Alors que la rupture semblait désormais consommée, Ezpeleta donna l'ordre de remettre une nouvelle fois Espejo en liberté le 21 novembre 1795. Sept jours plus tard, avec l'assentiment du vice-roi, l'Audience de Santafé condamna Nariño à dix ans de forteresse. Espejo mourut à sa sortie de cachot le 27 décembre. Quant à Nariño, il échappa à ses geôliers en mars 1796, à peine débarqué à Cadix.

Georges LOMNÉ  
Institut Français d'Études Andines (IFEA),  
UMIFRE 17, CNRS-MAEE.  
Casilla 18-1217 Av. Arequipa 4500,  
Lima 18, Pérou.  
glomne@ifea.org.pe

(73) L'idée est exprimée dès le 21 septembre 1795, *Ibid.*, p. 396. Le texte du ban date du 23 septembre 1795, *Cf. Document N° 170, ibid.*, p. 429-430.